

## **L'Expérience Hyundai sur circuit 2025**

### **RÈGLEMENT OFFICIEL**

### **Concours ouvert aux résidents du Canada seulement**

Veillez lire en totalité le règlement officiel (le « **règlement** ») avant de participer à ce concours (le « **concours** »). Ne participez pas au concours si vous n'acceptez pas d'être légalement lié aux modalités du présent règlement. La participation au concours constitue votre plein et inconditionnel accord de vous conformer au présent règlement et de vous y engager, lequel est final et sans droit d'appel pour tout ce qui concerne le concours.

1. **ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS** : Ce concours est ouvert aux personnes résidant légalement au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité au moment où elles participent au concours. Les employés, dirigeants, représentants et membres de leur famille immédiate (parents, conjoints, frères et sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-enfants, demi-frères et demi-sœurs, leurs conjoints respectifs, ainsi que les personnes qui vivent à la même adresse, qu'elles fassent ou non partie de la même famille) de Hyundai Auto Canada Corp. (le « **commanditaire** »), les partenaires promotionnels participants, agences de publicité et de promotion, webmestres et toute société impliquée dans la création, la conception, l'exécution, la production ou la réalisation du concours (les « **entités du concours** »), qui incluent, pour plus de précision, les entités elles-mêmes, ne sont pas admissibles.
  
2. **DATES DU CONCOURS ET COMMENT Y PARTICIPER** : Inscrivez-vous au concours entre le 17 janvier 2025, 10 h 00 et le 9 mars 2025, 17 h 00 (toutes les heures indiquées sont à l'heure de l'Est « HE ») (la « **période du concours** »), en assistant aux événements suivants et en complétant les formalités décrites ci-dessous. Chaque participant a droit à une (1) participation au total, quelle que soit la méthode de participation ou le nombre d'événements auxquels il assiste.
  - o Salon international de l'auto de Montréal, de Toronto ou de Québec 2025, pendant les heures d'ouverture de l'événement :
    - Remplir le bulletin de participation au concours et participer au Défi de tir au but de Hyundai là où applicable – une (1) participation;
    - Parler avec un ambassadeur de la marque Hyundai et remplir le bulletin de participation au concours – une (1) participation;
    - Balayer un code QR et remplir le bulletin de participation au concours – une (1) participation; ou
    - Participer à l'expérience du simulateur de la marque N, là où applicable – une (1) participation.

Tous les champs obligatoires du bulletin de participation au concours doivent être remplis, à savoir : prénom, nom de famille, numéro de téléphone, code postal et adresse courriel.

- **Aucune présence requise** : Si vous souhaitez participer au concours sans assister à l'un des salons de l'auto 2025 susmentionnés, vous pouvez envoyer un courriel à [support@hyundaicontests.com](mailto:support@hyundaicontests.com) durant la période du concours. Veuillez inclure vos prénom, nom de famille, numéro de téléphone et adresse postale complète (y compris le code postal) ainsi qu'un texte unique et original de cinquante (50) mots ou plus sur les caractéristiques que vous recherchez lors de l'achat d'un véhicule neuf (la « **demande** »). Lorsque votre demande valide aura été envoyée et reçue conformément au présent règlement, vous serez admissible à une (1) participation au concours. Pour être admissible, la demande envoyée devra avoir été reçue durant la période du concours. Les parties exonérées (telles que définies ci-dessous au paragraphe 7) ne sont pas responsables pour les demandes perdues, volées, retardées, illisibles, endommagées, mal acheminées, en retard ou détruites (lesquelles seront toutes annulées).

En cas de litige concernant la personne ayant soumis le bulletin de participation, la participation sera considérée comme ayant été soumise par le titulaire du compte de courriel d'envoi. Le titulaire autorisé du compte de courriel est la personne physique à qui l'adresse de courriel a été attribuée par le fournisseur de services Internet ou toute autre organisation

responsable de l'attribution d'adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel en question. Un gagnant potentiel pourrait devoir démontrer qu'il est bel et bien le titulaire autorisé du compte.

3. **DESCRIPTION DU PRIX** : Le concours compte un (1) grand prix (le « **grand prix** ») à gagner. Celui-ci comprend : une expérience de deux (2) jours, débutant le 10 juillet 2025 et se terminant le 13 juillet 2025, pour le gagnant du grand prix (tel que défini ci-dessous) et son invité au Grand Prix du Canadian Tire Motor Park de Bowmanville, pour deux (2) personnes. Le grand prix comprend : (a) une expérience d'apprentissage de conduite au volant d'un véhicule N avec un pilote professionnel; (b) les vols pour le gagnant du grand prix, le cas échéant (c.-à-d. si la distance à parcourir est considérable et nécessite un voyage en avion); (c) l'hébergement standard dans un hôtel pour le gagnant du grand prix et son invité pour trois (3) nuits (une chambre en occupation double); (d) la location d'un véhicule et/ou le transport (c.-à-d. le transport terrestre vers/depuis l'aéroport de destination, l'hôtel et le circuit); (e) 800 \$ en cartes de crédit prépayées; et (f) 2 Super Billets (de plus amples informations concernant les Super Billets sont disponibles à l'adresse suivante : <https://canadiantiremotorsportpark.com/collections/events-tickets>).

Le gagnant du grand prix et son invité sont tenus de fournir au commanditaire toutes les informations nécessaires à la réservation du transport. Le transport, terrestre et/ou aérien, ainsi que l'hôtel seront déterminés par le commanditaire, à sa seule discrétion, au moment du voyage. La valeur approximative au détail du grand prix est de 19 500 dollars canadiens (taxes incluses), lequel comprend également un ensemble-cadeau.

En aucun cas : (i) toute différence entre la valeur de vente au détail réelle et approximative ne sera accordée; ou (ii) la valeur réelle du grand prix ne devra dépasser la valeur approximative de 19 500 \$ CA. Des inclusions ou exclusions supplémentaires seront déterminées à la seule et absolue discrétion du commanditaire. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, les conditions générales suivantes s'appliquent au grand prix : (i) le grand prix doit être accepté tel qu'attribué et n'est pas transférable, cessible et/ou convertible en espèces (sauf dans la mesure où cela peut être spécifiquement autorisé par le commanditaire à sa seule et absolue discrétion); (ii) aucune substitution n'est autorisée, sauf si le commanditaire en décide ainsi, à sa seule et absolue discrétion; (iii) les coûts de tout ce qui n'est pas spécifiquement et expressément indiqué ci-dessus comme étant inclus dans le grand prix sont de la responsabilité unique et absolue du gagnant confirmé du grand prix et de son invité, y compris, mais sans s'y limiter : les pourboires, les divertissements, tout transport en dehors de ce qui est spécifié dans la description du prix, les articles pour usage personnel; (iv) si le gagnant confirmé du grand prix et/ou son invité n'utilisent pas une ou plusieurs parties du grand prix, la ou les parties non utilisées peuvent, à la seule et absolue discrétion du commanditaire, être annulées dans leur intégralité et, si elles sont annulées, aucune substitution n'aura lieu; (v) le commanditaire se réserve le droit à tout moment de : (A) imposer des restrictions raisonnables sur la disponibilité ou l'utilisation du grand prix ou de tout élément de celui-ci; et (B) remplacer le grand prix ou un de ses éléments, pour quelque raison que ce soit, par un prix ou des éléments de prix d'une valeur au détail égale ou supérieure, y compris, mais sans s'y limiter, et à la seule discrétion du commanditaire, un prix en espèces; et (vi) en acceptant le grand prix, le gagnant confirmé du grand prix accepte de renoncer à tout recours contre les parties exonérées (telles que définies ci-dessus) si le grand prix ou un élément de celui-ci ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou en partie.

REMARQUE IMPORTANTE : TOUS LES AUTRES COÛTS ASSOCIÉS AU GRAND PRIX SERONT DE LA RESPONSABILITÉ UNIQUE ET ABSOLUE DU GAGNANT (ET DE SON INVITÉ, SI APPLICABLE). AUCUNE DES PARTIES EXONÉRÉES, NI AUCUNE AUTRE ENTITÉ, NE FOURNIRA UNE INDEMNITÉ DE TOUTE NATURE POUR LES COÛTS ASSOCIÉS À UN TEL PRIX. POUR PLUS DE PRÉCISION ET POUR ÉVITER TOUT DOUTE, LE GRAND PRIX COMPREND UNIQUEMENT LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES EXPRESSÉMENT DÉCRITS CI-DESSUS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

4. **GAGNANT** : Un (1) gagnant admissible au grand prix (« **gagnant du grand prix** ») sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles pour le prix reçu conformément au présent règlement. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues conformément au présent règlement.

Le tirage du grand prix sera effectué par le commanditaire au 75 Frontenac Dr., Markham, Ontario, L3R 6H2, et aura lieu le 26 mars 2025 entre 9 h 00 et 17 h 00 (HE) (la « **date du tirage du grand prix** »). Le commanditaire devra tenter de communiquer avec le gagnant admissible du grand prix durant une

période maximale de deux (2) jours. Le premier contact sera tenté par téléphone ou par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date du tirage du grand prix et, en cas d'échec, d'autres tentatives pour contacter le gagnant du grand prix seront effectuées à deux (2) occasions par téléphone ou par courriel, à la discrétion du commanditaire. Une fois contacté, le gagnant du grand prix admissible disposera de vingt-quatre (24) heures pour accepter le grand prix, tel que décrit dans le paragraphe 7 ci-dessous. Si le gagnant du grand prix ne peut pas être contacté dans les deux (2) jours, ou s'il est contacté, n'accepte pas ou ne réclame pas son prix dans les vingt-quatre (24) heures après avoir été contacté, ou ne remplit pas toutes les conditions du concours comme indiqué dans le présent règlement, il perdra le bénéfice du prix en question et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre gagnant du grand prix parmi toutes les participations admissibles restantes.

5. **REMISE DU PRIX** : Le gagnant du grand prix accepte de prendre des dispositions avec le commanditaire afin de recevoir le grand prix, lesquelles étant déterminées à la seule et absolue discrétion du commanditaire, et cette acceptation sera conditionnelle au respect des conditions préalablement établies pour la réception du grand prix, comme la signature requise du formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité.
6. **SUBSTITUTION DU PRIX** : Le prix décrit dans la présente est non échangeable, non transférable, non remboursable, n'a aucune valeur de rachat et doit être accepté tel qu'attribué sans substitution. Nonobstant ce qui précède, et sous réserve du paragraphe 3, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer tout élément de prix par un autre prix de valeur équivalente ou supérieure sans responsabilité et pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter : interruptions de travail, pénuries, conditions météorologiques défavorables ou autres événements imprévus, ou pour toute autre raison. Les parties exonérées déclinent toute responsabilité si le grand prix, en tout ou en partie, est annulé, retardé, reporté, épuisé ou de quelque manière que ce soit affecté.
7. **CONDITIONS GÉNÉRALES** : Pour gagner, le gagnant admissible doit d'abord s'être conformé au règlement et avoir répondu correctement, sans aide, à une question d'habileté à durée limitée qui lui sera posée par courriel ou par téléphone par le commanditaire à une heure convenue à l'avance par les deux parties. Le gagnant admissible sera ensuite informé de la façon d'accepter son prix, qui consistera en ce qui suit : (a) signer le formulaire de non-responsabilité du commanditaire confirmant le respect et l'acceptation d'être légalement lié par le présent règlement; (b) accepter le prix applicable tel qu'attribué; (c) exonérer le commanditaire, sa société mère, ses filiales, entités associées et affiliées, fournisseurs de prix, concessionnaires, agences de publicité/promotion et toute autre personne ou entité impliquée dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration ou l'exécution du concours, et chacun de leurs affiliés, mandataires, employés, administrateurs, ayants cause et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») de toute responsabilité en rapport avec ce concours, sa participation et/ou l'attribution et l'utilisation/la mauvaise utilisation du prix applicable ou de toute partie de celui-ci; (d) se conformer à toute autre demande raisonnable d'information de la part du commanditaire, de tout concessionnaire Hyundai concerné ou de leurs employés, sous-traitants et/ou représentants respectifs; et (e) participer à toute activité promotionnelle liée au concours ou au prix, tel que raisonnablement demandé par le commanditaire.

Les bulletins de participation pourraient faire l'objet d'une vérification et le commanditaire du concours se réserve le droit de disqualifier toute personne qui participe au concours ou tente de le faire par quelque moyen contrevenant au présent règlement ou qui serait inéquitable à l'égard des autres participants, ou si le bulletin de participation a été produit d'une manière mécanique ou automatisée non autorisée. Les documents de participation qui ont été falsifiés, reproduits ou modifiés sont nuls. Si un gagnant admissible devait être disqualifié pour toute raison que ce soit, le prix applicable pourra, à la seule discrétion du commanditaire et si le temps le permet, être attribué à un autre gagnant par tirage au sort parmi toutes les autres participations admissibles.

Toute tentative de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation de la loi et peut faire l'objet d'une action en justice et de dommages-intérêts. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales/territoriales et municipales applicables du Canada. Ce concours est nul là où la loi l'interdit.

8. **PUBLICITÉ** : En participant au concours, chaque participant accepte d'être lié par le présent règlement et les décisions du commanditaire, consent à l'utilisation de ses nom, adresse (ville et province/territoire), photographie, image et/ou voix, sans paiement, avis supplémentaire ou compensation, en rapport avec toute publicité sur tout support effectuée par ou au nom du commanditaire en ce qui concerne ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute publicité liée à l'attribution du prix. Chaque participant accepte et reconnaît que, sans préjudice de la portée générale

de ce qui précède, le commanditaire aura le droit de publier tout contenu (en tout ou en partie) de toute participation, à tout moment, sur tout site Web ou réseau social et/ou point de vente Hyundai. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournés. Tout matériel protégé par le droit d'auteur ou pouvant être protégé par le droit d'auteur dans toute participation soumise dans le cadre de ce concours sera par la suite détenu par le commanditaire, avec tous les droits (y compris les droits moraux), titre et intérêt. En participant au concours, chaque participant cède tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, et renonce à tous les droits moraux sur ces documents en faveur du commanditaire et accepte que tout autre document requis pour une telle cession soit exécuté par le commanditaire et le participant concerné par écrit sur demande à tout moment par le commanditaire.

9. **MODIFICATION OU ANNULATION** : Le commanditaire se réserve le droit, sous réserve des lois applicables, d'annuler, de résilier, de modifier ou d'amender le règlement ou la gestion du présent concours, ou de le suspendre en tout ou en partie, à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans préavis et sans obligation ni responsabilité de sa part. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, si, pour toute raison, le concours ne pouvait pas se dérouler comme prévu, que ce soit en raison d'une défaillance technique, d'un virus informatique, d'une falsification, d'une fraude ou d'une atteinte à la sécurité ou à la saine administration du concours, ou pour toute autre raison hors du contrôle du commanditaire, ce dernier se réserve le droit de sélectionner un gagnant par tirage au sort parmi toutes les participations valides reçues jusqu'au moment de l'annulation, de la résiliation ou de la suspension du concours.
10. **RESPONSABILITÉ** : Les parties exonérées ne sont pas responsables des préjudices, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit (compensatoires, directs, indirects, accessoires ou autres) liés à, ou découlant de quelque manière que ce soit, de ce concours ou du prix attribué, y compris, mais sans s'y limiter pour : (i) les participations perdues, volées, non reçues, détruites, endommagées, mal acheminées, illisibles, incomplètes, frauduleuses ou tardives, et toutes ces participations seront nulles et non admissibles; (ii) le défaut de réception des participations pour quelque raison que ce soit ou d'une défaillance technique ou une erreur de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la saisie incorrecte ou inexacte ou la perte d'informations relatives aux participations, les défaillances techniques, erreurs humaines ou techniques, erreurs d'impression, les données ou communications perdues, retardées ou altérées, les omissions, interruptions, suppressions, les pannes ou dysfonctionnements des lignes ou réseaux téléphoniques ou informatiques, équipements informatiques, serveurs et logiciels, l'afflux de trafic sur Internet ou sur tout site Web, tout autre problème de communication en ligne, ou toute combinaison de ces éléments; (iii) les erreurs typographiques, d'impression ou de diffusion dans tout matériel lié au concours, ou les erreurs humaines; ou (iv) tout préjudice ou dommage causé à un système informatique ou à tout autre appareil d'un participant ou d'une autre personne par un virus ou une atteinte à la vie privée résultant de l'interférence d'ordinateurs de tierces parties. Les participations ayant été falsifiées ou modifiées seront nulles. S'il est déterminé qu'un participant participe au concours d'une façon qui contrevient au présent règlement, le participant sera disqualifié, de même que sa participation. Le refus ou l'incapacité d'un participant à accepter son prix aura pour effet d'exonérer le commanditaire du concours de toute obligation envers ce participant. En aucun cas le commanditaire du concours ne pourra être tenu d'octroyer un plus grand nombre de prix que celui mentionné dans ce règlement ou d'octroyer un prix d'une manière autre que conformément à ce règlement.
11. **DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** : Nous accordons une grande importance à la protection de votre vie privée et respectons votre droit à la confidentialité. En participant à ce concours, vous partagez certaines informations personnelles qui seront utilisées par le commanditaire pour l'administration du concours et, sous réserve de votre consentement, pour vous transmettre des offres spéciales personnalisées, des invitations à des événements et des promotions susceptibles de vous intéresser. Le commanditaire pourrait recueillir et utiliser : (a) les informations que vous fournissez, y compris votre âge et vos coordonnées, pour vous qualifier pour le concours, communiquer avec vous et vous fournir un suivi à cet égard; et (b) les informations que vous fournissez en conformité avec la loi et les exigences réglementaires. Si vous donnez votre consentement, le commanditaire peut recueillir et utiliser : (a) vos coordonnées pour vous informer d'autres promotions, événements, produits et services offerts par le commanditaire; et (b) d'autres informations personnelles que vous fournissez, y compris vos préférences et opinions, pour vous informer d'autres promotions, événements, produits et services qui, selon le commanditaire, sont susceptibles de vous intéresser le plus. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en appelant sans frais le 1 800 461-8242 (en anglais) ou le 1 800 461-5695 (en français), de 8 h 30 à 17 h (HE), du lundi au vendredi. Vous pouvez obtenir une copie complète de la politique de confidentialité, des procédures et des mentions légales/avis de non-responsabilité de Hyundai à l'adresse suivante : <https://www.hyundaicanada.com/en/about/privacy-policy>.

12. **RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS** : Le présent document représente le règlement officiel du concours. Vous pouvez demander une copie de ce règlement en écrivant à Hyundai Auto Canada Corp., 75 Frontenac Dr, Markham, ON L3R 6H2.